

ASSEMBLEE NATIONALE30 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88

présenté par
MM. MONTEBOURG, DREYFUS, BALLIGAND, TERRASSE, LAUNAY,
BROTTE, CARESCHE, MIGNAUD, BONREPAUX,
EMMANUELLI, IDIART, DUMONT, BOURGUIGNON, BESSON
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 6

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'habilitation donnée au Gouvernement est d'une ampleur beaucoup trop importante et touche à des sujets d'une grande sensibilité.

En particulier, il apparaît qu'elle pourrait conduire à revenir sur des dispositions encore en discussion dans le cadre du projet de loi pour la sauvegarde des entreprises.